



Charente-Maritime

# PARENTS, rejoignez la fcpe17

1<sup>ère</sup> association de parents d'élèves de l'école publique



École • Collège • Lycée

### POURQUOI S'INVESTIR DANS L'ÉCOLE DE SES ENFANTS ?

---

La première motivation des parents est souvent de mieux savoir ce qui se passe dans l'école de leur enfant et de mieux suivre les différentes étapes de sa scolarité.

Grâce à la bataille menée de longue date par les associations de parents d'élèves, ces derniers sont devenus membres à part entière de la communauté éducative.

Ils peuvent et doivent faire entendre leur voix et donner leur avis sur le fonctionnement de l'École au sein des instances de l'Éducation nationale, à tous les niveaux du système éducatif. Parce que personne d'autre qu'eux ne peut faire entendre leur point de vue spécifique. Personne d'autre qu'eux ne peut mieux défendre leurs intérêts et surtout ceux des enfants.

Un des gestes les plus simples d'investissement dans l'école, le collège ou le lycée, que tous les parents d'élèves peuvent faire, est de voter pour élire leurs représentants.

Au-delà de cette action citoyenne, il est aussi possible de devenir soi-même représentant des parents d'élèves de son école, de son collège ou de son lycée.

### POURQUOI ADHÉRER À UNE FÉDÉRATION DE PARENTS D'ÉLÈVES ?

---

Si, aujourd'hui, des parents d'élèves peuvent participer aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements scolaires, c'est parce que d'autres parents avant eux, convaincus de la nécessité de s'investir dans la scolarité de leur enfant, se sont regroupés au sein d'une force structurée et ont ainsi pu par leur action collective agir auprès de l'institution et être reconnus.

Dans le contexte politique actuel, la fédération est plus qu'une force, c'est un véritable contre-pouvoir.

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves au sein d'une structure reconnue.

C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorat, Parlement, ministères).

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents. En adhérant à une fédération, on est mieux informé de ce qui se passe dans l'école de son enfant et en général dans le système éducatif, on connaît ses droits de parent d'élèves. En cas de besoin, on est soutenu, accompagné dans ses démarches vis-à-vis de l'école ou de l'établissement de son enfant, de la mairie, de l'inspection académique, du rectorat.

On reçoit régulièrement des informations, de la documentation.

On peut bénéficier, si on le souhaite, de stages de formation organisés par le département ou par la fédération nationale. On participe à la vie d'un groupe de parents, lieu de convivialité qui permet d'échanger.

### POURQUOI ADHÉRER À LA FCPE ?

---

Parce que c'est une force de propositions et de progrès pour l'École.

Parce que c'est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves, dans le premier degré comme dans le second degré.

Parce que la FCPE est présente dans toutes les instances de l'Éducation nationale : dans les établissements scolaires, au niveau du département, de la région et au niveau national.

Et parce que l'on partage ses valeurs et ses principes : l'enfant est au centre de ses préoccupations. Sa liberté, ses besoins, ses droits, son autonomie doivent être respectés partout et dans tous les temps de sa vie.

La FCPE milite pour la gratuité totale de la scolarisation, pour la réussite de tous les jeunes, pour une école laïque, sans discrimination et pour que soient respectés les droits des parents d'élèves.

# PARENTS REJOIGNEZ LA FCPE



## DE LA CHARENTE-MARITIME

Elle demande des rythmes scolaires adaptés à l'enfant, et des conditions d'étude favorables (poids des cartables, transports scolaires, restauration, santé, hygiène des toilettes).

La FCPE considère que dans l'éducation, les responsabilités sont partagées entre parents et enseignants : c'est la coéducation.

Si nous voulons qu'une réelle coéducation existe entre parents et enseignants, c'est parce que c'est en œuvrant collectivement et en resserrant les liens entre les familles et l'École que nous pourrions répondre au mieux aux attentes et aux besoins des enfants et des jeunes.

## POURQUOI ADHÉRER À LA FCPE SI L'ON A ÉTÉ ÉLU SUR UNE LISTE « INDÉPENDANTE » ?

Dans certaines écoles, la FCPE n'a pas présenté de liste.

Des parents ont été élus et souhaitent se mobiliser pour l'École.

Ne les laissons pas isolés ! Rien n'empêche en effet un parent « indépendant » élu dans un conseil d'école ou d'administration avant d'adhérer à la FCPE, de le faire en cours d'année.

Il ne perd pas son siège pour autant. Rien n'empêche non plus les membres d'une association « indépendante » de rejoindre tous ensemble la FCPE en cours d'année.

L'union fait la force : pour être entendus, il ne faut pas rester isolé !

La FCPE est indépendante, elle n'est soumise aux dictats d'aucun parti politique ni d'aucun syndicat. Ses adhérents ne doivent répondre qu'à une seule exigence : celle de partager les valeurs qu'elle porte pour l'école qu'elle défend : laïcité, gratuité et égalité de tous les enfants.

Mais, si militer pour que l'école réponde aux besoins de nos enfants, c'est faire de la politique, alors oui, nous faisons de la politique !

Au sens noble du terme, c'est-à-dire que nous nous impliquons dans la vie de la Cité.

## QU'A OBTENU LA FCPE CES DERNIÈRES ANNÉES ?

À titre d'exemples, au niveau national, la FCPE s'est battue, seule ou avec ses partenaires, et a obtenu satisfaction notamment sur :

- La publication d'un décret sur les droits des parents d'élèves dans l'école (été 2006).
- La gratuité de tous les examens (2000).
- Le retrait des mentions litigieuses dans le fichier base-élèves (octobre 2008).
- La prise en compte comme questions de santé publique du problème du poids des cartables et des toilettes à l'école (année scolaire 2007-2008). C'est une première étape.
- L'interdiction (fréquemment remise en cause mais toujours maintenue) des distributeurs automatiques (boissons et aliments) dans les établissements scolaires (loi de juillet 2004)

## INFORMATION LA FCPE PROPOSE DES ABONNEMENTS À PLUSIEURS PUBLICATIONS, DÉPARTEMENTALES OU NATIONALES.

Au niveau national, « La Revue des Parents » est un excellent moyen de s'informer sur tous les sujets liés à l'éducation, sur des sujets de société et les problématiques liées à la famille.

La lettre « La Famille et l'école » permet de se tenir au courant de tous les événements d'actualité du système éducatif et de notre fédération.